

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 décembre 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 24/11/2017
Présents : 19	<i>L'an deux mille dix-sept et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Guillaume DALERY, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAÏSSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Marilène FAIVRE
Votants: 21	
Pour: 21	
Contre: 0	<b>Représentés:</b> Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie PASSIEUX par Catherine REBOUL
Abstentions: 0	<b>Présents non votants :</b> <b>Excusés:</b> Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	<b>Absents:</b>

### Objet: Procès-verbal du Comité syndical du 5 octobre 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le cinq octobre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles se sont réunis à la Salle de l'Occitanie à Cessenon-sur-Orb sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS.

#### Présents :

**J.ARCAS** (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), **R.BASCOUL** (CdC Grand Orb), **JP.BERRAUD** (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), **B.BOSC** (CdC Sud Hérault), **Y.CASSILI** (CdC Grand Orb), **G.DALERY** (CdC Grand Orb), **E.DAUZAT** (CdC Sud Hérault), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), **D.GALTIER** (CdC Les Avant-Monts), **MA.EDO** (CdC Grand Orb), **K.MESQUIDA** (Conseil Départemental), **C.MORGO** (Conseil Départemental), **M.OLMOS** (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), **P.POLARD** (CdC Sud Hérault), **MP.PONS** (Conseil Départemental), **S.QUEROL** (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), **C.REBOUL** (Conseil Départemental), **B.ROUANET** (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), **L.SALLES** (CdC Grand Orb).

#### Excusés :

**JN.BADENAS** (CdC Sud Hérault), **G.BARO** (CdC Les Avant-Monts), **F.BOUTES** (CdC Les Avant-Monts), **J.CABROL** (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), **N.ETIENNE** (CdC Les Avant-Monts), **JL.FALIP** (Conseil Départemental), **A. IMBERT** (Conseil Départemental), **V.GAUDY** (Conseil Départemental), **M.GIL** (CdC Les Avant-Monts), **M.PASSIEUX** (Conseil Départemental), **JC.PETIT** (CdC Sud Hérault), **J.GARCIN-SAUDO** (Conseil Départemental), **Y.ROBIN** (CdC Grand Orb), **H.SOLA** (CdC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur), **B.VIDAL** (CdC Les Avant-Monts), **P.VIDAL** (Conseil Départemental).

#### Assistaient également à la réunion :

**S.BRISA** (Pays HLV), **A.GALIBERT** (Pays HLV), **S.HERPSON** (Pays HLV), **C.ROGER** (Pays HLV), **M.PIMENTA** (Pays HLV).

Le Président accueille les membres du Comité syndical et déclare la séance ouverte à 14 h 30, le quorum étant atteint.

Après l'ouverture de séance, le président revient sur les éléments marquants depuis le dernier comité syndical du mois de juillet :

Sur le Pays d'Art et d'Histoire, de nombreuses manifestations se sont déroulées dans le cadre des rendez-vous culturels, le support pédagogique « L'invitation au voyage » a été réédité ; ce document donne l'envie de découvrir et de visiter notre destination.

Deux représentations de l'Orchestre de Pays se sont tenues sur les sites départementaux au Théâtre Jean-Claude Carrière à Montpellier le 16 septembre et à Sortie Ouest le 1<sup>er</sup> octobre.

Sur l'oenotourisme, la fête de la gastronomie « Fourchettes et Tire-Bouchons » s'est tenue le 22, 23 et 24 septembre avec une communication spécifique dédiée à cet événementiel : 55 restaurants, assiettes de Pays et caveaux y ont participé. Le « Carnet des petits curieux » vient de sortir et accompagne la politique familiale.

Dans le cadre de l'Assemblée des Territoires mise en place par la Région, un atelier s'est tenu le vendredi 22 septembre à Assignan et Saint-Chinian sur le tourisme expérientiel.

Sur l'habitat et sur l'EIE, une opération de communication test a été lancée sous forme de cartes postales en septembre (distribution par boîtes aux lettres).

#### **Examen des rapports présentés en Comité Syndical**

**2017-05-10-01 Procès verbal du 19 juillet 2017, rapport présenté par Jean Arcas** : le procès verbal de la séance du 19 juillet 2017 n'appelant pas de commentaire, est adopté à l'unanimité.

**2017-05-10-02 Habitat : convention du Programme d'Intérêt Général 2017-2022, rapport présenté par Marie-Aline Edo** : le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans la politique de l'habitat depuis sa création. Un Programme d'Intérêt Général est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et s'est terminé le 30 septembre 2017. Une nouvelle convention fixe les objectifs et les modalités d'intervention pour les 5 ans à venir.

- La lutte contre l'habitat insalubre et indigne
- La lutte contre la précarité énergétique avec la mise en œuvre du programme « Habiter mieux »
- L'adaptation des logements aux besoins des personnes, pour améliorer leur autonomie
- Le développement de l'offre locative.

Les objectifs sur 5 ans portent sur :

- 720 logements propriétaires occupants
- 80 logements propriétaires bailleurs
- 10 logements en copropriété.

Les moyens mis à disposition du Programme d'Intérêt Général portent sur :

- Une enveloppe ANAH de 6 185 865 €
- Une enveloppe Fart (rénovation énergétique) de 1 266 770 €
- Une enveloppe départementale de 1 370 625 € qui vient soutenir la politique de l'Anah.

Le suivi animation annuel estimé à 386 000 € sera subventionné par :

- ANAH en part fixe à hauteur de 90 573 €
- ANAH en part variable à hauteur de 55 044 €
- Conseil départemental à hauteur de 110 000 €.

Les actions d'accompagnement portent sur :

- L'opération façades « Colorons le Pays »
- L'opération Collective de Modernisation
- L'accompagnement à la revitalisation centre-bourg
- L'accompagnement de l'Opération "Cœur de Village
- La lutte contre la précarité énergétique dans les logements communaux
- Le conseil architectural et patrimonial aux particuliers.

L'assemblée valide à l'unanimité les objectifs et les modalités d'interventions inscrits dans la convention du Programme d'Intérêt Général pour la période 2017-2022 et autorise le président à signer la convention PIG ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

**2017-05-10-03 Habitat et Environnement : dispositif CEE/TEPCV, rapport présenté par Marie-Aline Edo** : le Pays Haut Languedoc et Vignobles a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en 2015. Grâce à cette reconnaissance, un dispositif spécial de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) est entré en vigueur depuis le 27 février 2017. Ce dispositif vise à accélérer les économies d'énergie dans les territoires lauréats TEPCV en délivrant des Certificats d'Economie d'Energie aux collectivités territoriales qui engagent des travaux d'économie d'énergie sur leur patrimoine public. Ces Certificats d'Economie d'Energie, une fois revendus sur le marché des CEE, permettent de participer au financement des travaux.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles dispose d'un volume de 400 000 MWh de CEE qui pourront être attribués aux collectivités qui réaliseront des travaux d'économie d'énergie avant le 31 décembre 2018.

En lien avec le Parc et après consultation réalisée par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, EDF fournisseur d'énergie offre le meilleur montant de rachat (4,20€ /MWhkc) ainsi que l'expérience et l'accompagnement le plus efficient. L'assemblée accepte à l'unanimité de mener cette opération, de signer la convention de partenariat avec EDF, d'ouvrir un compte EMMY et de gérer le sur-financement servant de fonds d'intervention pour des actions portées par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

**2017-05-10-04 Oenotourisme : convention pour le dossier de renouvellement à la marque nationale « Vignobles et Découvertes », rapport présenté par Daniel Galtier** : dans le cadre du développement et de la structuration de l'oenotourisme sur notre territoire, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est positionné en tant que porteur de projet pour l'obtention de la marque nationale « Vignobles & Découvertes » gérée par Atout France, sous le nom de destination « Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut Languedoc » et a obtenu cette reconnaissance en novembre 2014 pour une durée de trois ans.

Le dossier de renouvellement est composé de la convention actant le travail en collaboration étroite à l'ensemble des partenaires et ambassadeurs de la destination (professionnels du vin et du tourisme) qui souhaitent intégrer et/ou renouveler leur adhésion à cette démarche œnotouristique.

L'assemblée valide à l'unanimité l'opération et autorise le président à signer la convention de partenariat ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

**2017-05-10-05** **Tourisme : candidature à l'appel à projets Grands Sites Occitanie, rapport présenté par Jean Arcas** : la Région Occitanie a lancé en juillet dernier un appel à projets Grands Sites Occitanie permettant d'identifier des Grands Sites ayant un capital image exceptionnel. La candidature devra présenter les volets de préservation, de développement et de valorisation du Grand Site Occitanie et son intégration dans le réseau régional. La date butoir pour le dépôt des candidatures est le 31 janvier 2018.

Dans ce contexte et sur la base des critères exposés dans le cahier des charges de l'appel à projet Grands Sites Occitanie, les élus valident à l'unanimité de répondre à l'appel à projet, pour janvier 2018 avec une double candidature pour :

- Le site de « Minerve, Gorges et Vallée de la Cesse », engagé dans une Opération Grands Sites de France, sur la base du même périmètre et de la même gouvernance que celle d'ores et déjà mise en place pour la démarche Opération Grands Sites de France ;  
ET
- Le site du « Caroux, Vallée de l'Orb et du Jaur », avec comme cœur emblématique le site remarquable du Caroux et sa zone d'influence le long des gorges de l'Orb (jusqu'à Murviel-les-Béziers) et avec une gouvernance calée sur celle du Pays et similaire à celle mise en place sur la démarche OGS « Minerve, Gorges et Vallée de la Cesse ».

**2017-05-10-06** **Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : convention de partenariat et annexe financière 2017 avec la Communauté de communes « Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur », rapport présenté par Jean Arcas** : le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées (Azillanet, Cessero, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran, Vélioux), la Communauté de Communes Minervois, Saint-Ponais Orb-Jaur et le Conseil départemental de l'Hérault.

La démarche OGS (ou de Grand Site de France) vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site).

Les élus valident à l'unanimité la convention de partenariat avec son annexe financière qui a pour objet de préciser les modalités de portage, de pilotage, d'animation, de suivi de la démarche OGS par le Pays, et les modalités d'implication de la Communauté de Communes Minervois, Pays Saint-Ponais, Orb Jaur dans l'OGS. Le budget prévisionnel 2017 prévoit une dépense de 92 550 € pour une participation communautaire de 40 050 €.

**2017-05-10-07** **Tourisme : évaluation des activités de pleine nature, rapport présenté par Marie-Pierre Pons** : le Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaite évaluer la stratégie des activités de pleine nature en œuvre sur son territoire traitant des impacts environnementaux et des retombées économiques, notamment à travers deux événements phares (la 6666 occitane et l'Epic Enduro). Le coût total de l'opération s'élève à 20 232,68 € pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités auprès de l'Union Européenne (Leader/FEADER) à hauteur de 6 186,12 € et l'Etat à hauteur de 10 000 €, le solde étant apporté en autofinancement par le Pays à hauteur de 4 046,56 €. L'assemblée valide le rapport à l'unanimité.

**2017-05-10-08** **Tourisme : suivi numérique et promotion des sentiers, rapport présenté par Marie-Pierre Pons** : le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles propose aujourd'hui une offre variée et diversifiée de sentiers : sentiers d'intérêt locaux et GRP Tours dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Dans un souci de pérennisation et de gestion qualitative, une prestation technique va permettre l'intégration des itinéraires tant VTT que pédestre au système d'information géographique du département et à Tourinsoft. Le coût total de l'opération s'élève à 32 684,29 euros pour lequel les cofinancements sont sollicités auprès de l'Union Européenne (Leader/FEADER) à hauteur de 20 917,92 € et du Conseil départemental à hauteur de 5 229,48 €, le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 6 536,89 €. L'assemblée valide le rapport à l'unanimité.

**2017-05-10-09** **Leader : animation du Groupe d'action locale 2018, rapport présenté par Jean Arcas** : le Syndicat mixte est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale. A ce titre, le Pays bénéficie de crédits d'assistance technique pour assurer le travail d'animation, de gestion, de communication et d'évaluation des opérations LEADER. Deux agents à temps plein sont chargés de ce travail.

Le budget pour 2018 sera de 84 905,12 € pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités à hauteur de 8 490,51 € pour le Département, de 8 490,51 € pour la Région, de 67 924,08 € pour l'Europe, le solde de 0,02 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le rapport est validé à l'unanimité.

**2017-05-10-10** **Convention financière 2017 relative au Contrat de ruralité pour le territoire du Haut Languedoc et Vignobles, rapport présenté par Jean Arcas** : le contrat de ruralité Haut Languedoc et Vignobles a été signé le 22 mars 2017 à Villemagne

l'Argentière. Ce contrat accompagne la mise en œuvre de notre projet de territoire. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes.

Pour l'année 2017, l'annexe financière valorise l'ensemble des opérations financées par l'Etat et spécifiquement liées au Contrat de ruralité pour un montant de 1 003 457,08 €. L'assemblée valide à l'unanimité et donne tout pouvoir au Président pour signer la convention financière.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.